



CONSEIL SYNDICAL du 18 octobre 2021

Rapport n° 20211018 - 01

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mai 2021

Mesdames, Messieurs,

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le 17 mai 2021.

Le procès-verbal de cette réunion a été rédigé.

Ce document est joint en annexe.

Il vous est proposé d'approuver ce procès verbal.


Sébastien VINCINI
Président du Syndicat Mixte
de l'Eau et de l'Assainissement
de Haute-Garonne

Annexe : Procès-verbal

PROCES VERBAL
du Conseil Syndical
du Syndicat Mixte de l'Eau et
de l'Assainissement de Haute-Garonne
Réunion du 17 mai 2021

- 166 membres composent le Conseil
- A l'ouverture de la séance :
- 82 délégués assistent à la séance
 - 25 procurations sont enregistrées
 - 107 délégués sont présents ou représentés

L'an deux mille vingt, le 17 du mois de mai à 14h30, les membres du Conseil Syndical proclamés élus par l'organe délibérant des collectivités membres, se sont réunis dans la salle des fêtes de Mauzac, sur convocations dûment adressées le 11 mai 2021.

Etaient présents :

MM. les délégués figurant sur la liste jointe en annexe

Etaient représentés :

MM. les délégués figurant sur la liste jointe en annexe

Etaient absents :

MM. les délégués figurant sur la liste jointe en annexe

La séance a été ouverte sous la Présidence de M. Sébastien VINCINI.

M. Sébastien VINCINI remercie M. Eric SALAT, Maire, pour l'accueil réservé au Conseil ce jour.

M. Sébastien VINCINI indique que le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer, il est donc procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Installation du Conseil Syndical

M. le Président indique que 3 Commissions Territoriales ont procédé à de nouvelles désignations de délégués au sein du Conseil Syndical :

Commission Territoriale 7 :

Florence MIRASSOU pour la commune de Lherm

André GROS pour la commune de Saint-Elix le Château

Commission Territoriale 11 :

Wilfrid PASQUET pour la commune de Mauressac

Commission Territoriale 15 :

Andrée CONDESSE pour la commune de Cazeaux de Iarbout

Le Président déclare ces 4 nouveaux délégués installés dans leur fonction au sein du Conseil Syndical.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020

Le procès-verbal de cette séance n'a suscité aucune observation et a été adopté à l'unanimité.

2. Décisions prises par le Président du 28/11/2020 au 4/05/2021 et par le Bureau Syndical lors des séances des 14/12/2020, 01/02/2021, 08/03/2021 et 13/04/2021

Afin de permettre le fonctionnement du Syndicat, le Conseil Syndical a décidé de déléguer certaines attributions au Bureau et au Président. La délégation de compétences s'accompagne de l'obligation de rendre compte au Conseil Syndical des décisions prises en application desdites délégations.

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

**⇒ Il est donné acte des décisions prises par le Président
et des délibérations prises par le Bureau Syndical pour les périodes indiquées ci-dessus**

Les arrivées d'Alban DUBOIS et Marielle PEIRO FOURNIER, ayant procuration de David LABATUT, sont enregistrées. Il y a 84 présents, 26 procurations soit 110 présents et représentés.

3. Transferts complémentaires de compétences

3a. Protocole de transfert de l'ensemble des compétences du domaine de l'Assainissement Collectif de la commune de Lherm

La commune de LHERM, déjà membre pour les compétences suivantes :

Domaine du Petit cycle de l'eau :

- Assainissement Collectif : B2 : Transport des Eaux Usées,
- Assainissement Non Collectif,

a, par délibération de son Conseil Municipal du 12/11/20, décidé de transférer à Réseau31, conformément à l'article 7.3 des statuts, les compétences complémentaires suivantes :

Domaine du Petit Cycle de l'Eau :

- Assainissement Collectif : B1 : Collecte des Eaux Usées, B3 : Traitement des eaux usées.

Cette adhésion a été approuvée par le Conseil Syndical en date du 14/12/20. Les tarifs appliqués par la commune avant leur adhésion étant inférieurs aux tarifs de Réseau31, l'évolution tarifaire ainsi que

l'engagement des travaux sur le réseau ont fait l'objet d'une négociation avec la commune. Le protocole de transfert spécifie les modalités d'application de cette négociation.

La mise en œuvre de ces propositions nécessite d'approuver le protocole de transfert des compétences du domaine de l'assainissement collectif de la commune de LHERM à Réseau₃₁ et d'autoriser le Président à signer le protocole et tous les documents s'y rapportant.

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	110	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

3b. Protocole de transfert de l'ensemble des compétences du domaine de l'Assainissement Collectif de la commune de Poucharramet

La commune de POUCHARRAMET, a par délibération de son Conseil Municipal du 27/10/20, et conformément aux dispositions de l'article 7.1 de nos statuts, adhéré au syndicat mixte pour les compétences suivantes du domaine du Petit Cycle de l'Eau :

- o Assainissement Collectif : B1 : Collecte, B2 : Transport, B3 : Traitement

Cette adhésion a été approuvée par le Conseil Syndical en date du 14/12/20. Les tarifs appliqués par la commune avant leur adhésion étant inférieurs aux tarifs de Réseau₃₁, l'évolution tarifaire a fait l'objet d'une négociation avec la commune. Le protocole de transfert spécifie les modalités d'application de cette évolution tarifaire. Dans ce cadre, plusieurs principes ont été arrêtés et ont fait l'objet du protocole.

La mise en œuvre de ces propositions nécessite d'approuver le protocole de transfert des compétences du domaine de l'assainissement collectif de la commune de POUCHARRAMET à Réseau₃₁ et d'autoriser le Président à signer le protocole et tous les documents s'y rapportant.

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	110	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

3c. Transfert complémentaire de compétences-commune de Mazères sur Salat

La commune de MAZERES SUR SALAT, déjà membre pour les compétences suivantes, dans le domaine du Petit cycle de l'eau :

Eau potable : A1 : Production, A2 : Transport et stockage, A3 : Distribution

Assainissement Collectif : B1 : Collecte, B2 : Transport, B3 : Traitement

a, par délibération de son Conseil Municipal, décidé de transférer à RESEAU₃₁ conformément à l'article 7.3 de nos statuts, les compétences complémentaires suivantes du domaine du Grand Cycle de l'Eau :

D1.1 : Eaux pluviales,

D1.2 : Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou lutte contre l'érosion des sols

Conformément aux dispositions de l'article 22 de nos statuts, le transfert de compétences complémentaires ne fait pas l'objet d'un arrêté préfectoral et prend effet, suivant l'article 7.3 des statuts, à la date fixée par l'organe délibérant du syndicat mixte. Il est proposé que le transfert de compétences complémentaires de la commune de MAZERES SUR SALAT prenne effet au 1^{er} juin 2021.

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	110	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

3d. Transfert complémentaire de compétences-commune de Soueich

La commune de SOUEICH, déjà membre pour les compétences suivantes, dans le domaine du Petit cycle de l'eau : Assainissement Collectif : B1 : Collecte des Eaux Usées, B2 : Transport des Eaux Usées, B3 : Traitement des eaux usées a, par délibération de son Conseil Municipal, décidé de transférer à RESEAU₃₁ conformément à l'article 7.3 de nos statuts, les compétences complémentaires suivantes du domaine du Grand Cycle de l'Eau :

D1.1 : Eaux pluviales,

D1.2 : Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou lutte contre l'érosion des sols

Conformément aux dispositions de l'article 22 de nos statuts, le transfert de compétences complémentaires ne fait pas l'objet d'un arrêté préfectoral et prend effet, suivant l'article 7.3 des statuts, à la date fixée par l'organe délibérant du syndicat mixte. Il est proposé que le transfert de compétences complémentaires de la commune de SOUEICH prenne effet au 1^{er} janvier 2022.

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	110	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

4. Délégations de compétence au Président et au Bureau de RESEAU₃₁

Les délégations de compétence au Président de RESEAU₃₁ ainsi qu'au Bureau Syndical ont été approuvées par délibération du Conseil Syndical. Vu l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales - 3^o alinéa, et en application des dispositions des articles 11 et 12 des statuts du Syndicat Mixte, le Conseil Syndical peut déléguer au Président du Syndicat et au Bureau, l'exercice d'une partie de ses attributions dans les limites fixées par les dispositions applicables aux établissements publics de coopération intercommunales. Il convient d'adapter la rédaction de ces délégations à la législation et à la réglementation en vigueur dans les matières institutionnelle, de commande publique, d'irrigation et d'espaces naturels sensibles. Il est proposé de modifier les points de délégation suivants :

A3 – Patrimoine Affaires générales

12. approbation du rapport annuel des activités d'organisme unique de gestion collective des prélèvements d'irrigation prévus au code de l'environnement
13. approbation des projets de zonages et schémas d'assainissement, d'eaux pluviales & de ruissellement et d'eau potable avant enquête publique

B3 – Patrimoine Affaires générales

18. conformément aux dispositions du Code de l'environnement, et notamment en application de l'article R 211-112 du Code de l'Environnement, approbation du dossier d'autorisation pluriannuel de prélèvement de l'eau brute au profit des irrigants des périmètres hydrographiques retenus par l'Etat, du règlement de gestion collective et approbation du protocole de gestion conformément à l'arrêté préfectoral de désignation en tant qu'organisme unique pour la répartition des volumes d'eau destinés à l'irrigation agricole
 19. approbation du plan annuel de répartition des eaux dans le cadre des activités d'organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation prévu au code de l'environnement
- Un point 28 est ajouté à la rubrique B3 – Patrimoine Affaires générales :
28. avis sur le classement d'Espaces Naturels Sensibles en vertu de l'article L.113-8 à 14, du code de l'urbanisme et approbation des conventions associées sur les parcelles où s'exercent les compétences du Syndicat Mixte

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	110	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

5. Modifications des statuts de RESEAU₃₁

Dans le cadre de la réalisation des missions de notre collectivité, il convient de procéder à l'adaptation de nos statuts pour rester au plus près de notre fonctionnement quotidien. Trois modifications sont proposées. La première concerne les modalités de réalisation des schémas d'assainissement. L'alinéa de l'article 5. : « Il est précisé que les schémas d'assainissement incluent le réseau d'assainissement collectif et le réseau d'eaux pluviales » doit être supprimé puisque les schémas d'eaux pluviales font l'objet d'études spécifiques, qui peuvent être réalisées en même temps que les études sur les schémas d'assainissement, mais le caractère automatique n'a pas lieu d'être. La seconde modification correspond à un ajustement de l'intitulé des missions que RESEAU₃₁ exerce au titre de l'organisme unique. Enfin, il est proposé de modifier le dernier paragraphe de l'article « 30.2 Contribution et participations du champ administratif » pour ajouter la faculté de faire financer le volet schémas par la collectivité compétente en matière d'urbanisme, celle-ci n'est pas toujours adhérente à RESEAU₃₁ et cette mention permettra de simplifier les circuits administratifs.

La mise en œuvre de ces propositions nécessite d'approuver les modifications statutaires présentées dans le document joint et d'autoriser le Président de RESEAU₃₁ à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette proposition.

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	110	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

6. Aspects Ressources Humaines

6a. Création d'un poste en contrat pour mener à bien un projet d'Animateur du contrat de Saint-Martory

Les collectivités territoriales peuvent, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération et ce conformément à l'article 3.- II. de la loi n° 84-53 du 26/01/84 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Le décret n° 2020-172 du 27/02/2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique prévoit les modalités d'application de cette disposition et précise les conditions d'emploi des personnes recrutées sur ces contrats. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans. Le contrat prend fin avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu. Il est donc proposé de créer un emploi non permanent qui sera pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie A de la filière technique du cadre d'emplois des ingénieurs à temps complet. L'agent contractuel sera recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 4 ans pour le projet suivant : Animateur du contrat de canal de St Martory. Les motifs du recours à l'article 3.-II., s'expliquent face au développement de la population du Département et au réchauffement climatique. En effet, il apparaît nécessaire aujourd'hui de préserver et coordonner l'ensemble des services rendus par le canal de Saint-Martory. Dans ce but une démarche « contrat de canal » est envisagée afin de mettre en place un programme d'actions organisant une gestion globale et durable de la ressource. Les études attendues doivent viser l'atteinte des objectifs du contrat de canal de Saint-Martory, déclinés selon les 3 axes suivants:

- Axe environnemental : économiser l'eau (moderniser la gestion des associations syndicales autorisées, optimiser la gestion du canal), réduire l'impact du canal sur la Garonne (réalimentation expérimentale des aquifères Garonne, optimisation du soutien d'étiage du Touch), préserver les milieux naturels (identifier les secteurs à enjeux, mise en valeur des soutiens d'étiage diffus, protéger le canal contre le ruissellement) ;
- Axe patrimonial : valoriser le patrimoine (renforcer les connaissances, identifier l'impact paysager, valoriser les sites culturels historiques et récréatifs, promouvoir les déplacements doux et sécurisés, développer les énergies renouvelables, renforce le lien avec l'urbanisme, créer une identité) ;
- Axe territorial : hiérarchiser les usages : établissement d'une charte territoriale, réglementer tous les usages et les prioriser, promouvoir une gouvernance territoriale.

L'agent initie et élabore le contrat de canal Saint-Martory, en cohérence avec le « Projet de Territoire Garonne Amont » (démarche concertée de partage de la ressource, pilotée par le Conseil Départemental de Haute-Garonne). Il conduit les phases de diagnostic et de réflexion prospective aboutissant dans un premier temps à la signature d'une charte d'objectifs. Celle-ci officialise la démarche de concertation et les engagements des différents partenaires. Puis dans un second temps, l'agent élabore le document contractuel contenant un programme d'actions et un plan de gestion de la ressource. L'agent contractuel devra justifier d'un diplôme d'ingénieur ou équivalent et / ou d'une expérience professionnelle dans le secteur de l'aménagement du territoire. La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour exercer les missions, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

M. GILLON, délégué du SICOVAL, demande comment est financé ce contrat.

M. OUDARD précise qu'il est principalement financé par l'Agence de l'Eau, le Conseil régional ainsi que le Conseil départemental.

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	110	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

6b. Création de postes

Lors de la création du SMEA₃₁, les agents employés par les collectivités adhérentes et affectés sur des emplois relevant des compétences transférées ont été mis à disposition du Syndicat Mixte. Ainsi, dans le cadre de redéploiement de poste ou de changement de cadre d'emploi suite à la réussite d'un concours ou d'une promotion, le SMEA₃₁ doit créer le poste correspondant. La continuité du projet politique de développement de notre Syndicat se traduit par une adaptation de l'organisation des services afin de répondre aux enjeux affichés. A ce titre, il vous est proposé :

- A la Direction Générale Adjointe des Services Techniques Communs : création d'un poste du cadre d'emploi des Techniciens, à temps complet et suppression d'un poste du cadre d'emploi des Techniciens et création d'un poste du cadre d'emploi des Adjoints Techniques à temps complet, création d'un poste du cadre d'emploi des Ingénieurs à temps complet suite à promotion interne.
- A la Direction Générale Adjointe Relations Usagers -Administration Générale: création d'un poste du cadre d'emploi des Adjoints Administratifs à temps complet et suppression d'un poste du cadre d'emploi des rédacteurs suite à titularisation d'un agent nommé au grade d'Attaché.
- A la Direction Générale Adjointe Ressources Humaines et Financières: suppression d'un poste du cadre d'emploi des rédacteurs suite à titularisation d'un agent nommé au grade d'Attaché.

- **Au Territoire Centre** : création d'un poste du cadre d'emploi des Ingénieurs à temps complet suite à promotion interne et suppression de quatre postes du cadre d'emploi des Adjointes Techniques et création de quatre postes du cadre d'emploi des Agents de Maîtrise à temps complet suite à promotion interne.
- **Au Territoire Nord** : suppression d'un poste du cadre d'emploi des Adjointes Techniques et création d'un poste du cadre d'emploi des Agents de Maîtrise à temps complet suite à promotion interne et suppression d'un poste du cadre d'emploi de Technicien suite à une réorganisation du pôle ouvrage au centre d'exploitation de grenade.

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	110	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

6c. Création de postes de contractuels

Pendant la période estivale 2021, durant laquelle l'activité du Syndicat reste intense, mais qui correspond également à une période de congés annuels pour les agents, il est proposé de renforcer les services par des agents non titulaires. En application des dispositions de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et plus particulièrement de son article 3, il est possible de faire appel à du personnel saisonnier. Ces agents sont recrutés pour une durée de un mois maximum par agent. Aussi, je vous propose de créer 7 emplois saisonniers, au grade d'Adjoint administratif, afin d'exercer les fonctions d'agent administratif dans les différents services du syndicat, à répartir durant la période estivale, entre les mois de juillet et août, et selon les besoins exprimés et validés des services. Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021.

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	110	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

7. Compte administratif 2020 et affectation de résultats

Le compte administratif retrace les réalisations en dépenses et recettes et renseigne sur l'état des reports, les résultats de clôture et l'affectation des résultats pour l'ensemble des budgets relevant des différentes instructions comptables.

1 – STRUCTURE GENERALE DU BUDGET – ELEMENTS SIGNIFICATIFS - POUR MEMOIRE : le Budget du SMEA31 se compose d'un budget principal et de 4 budgets annexes : le Budget Principal relevant de la nomenclature comptable M52, les Budgets Annexes Eau Potable, Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif établis selon la nomenclature M 49 et le Budget Annexe Microcentrale relevant de l'instruction comptable M4.

2. COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL - M52 : le compte administratif de ce budget fait apparaître pour 2020 un excédent de fonctionnement de 1 346 397.64 € ; un besoin de financement en investissement de 1 122 425.84 € avec des restes à réaliser en dépenses de 1 206 667.36 € et en recettes de 1 388 371.16 € Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante : 940 722.04 € sont affectés en investissement afin de faire face au besoin de financement ; 405 675.60 € sont maintenus en section de fonctionnement. Le budget principal est essentiellement composé des dépenses générales et des frais de personnel pour l'ensemble des budgets du SMEA31 et des dépenses liées aux compétences fourniture d'eau brute et pluvial. Les recettes de ce budget sont composées de la participation du Conseil Départemental de la Haute Garonne pour la compétence fourniture d'eau brute mais aussi pour les frais

généraux et les frais de personnel liés au transfert de compétence, des participations des communes à la compétence « pluvial » et de la participation des budgets annexes.

3 – COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET EAU POTABLE- M49 (HT) : le compte administratif de ce budget fait apparaître pour 2020 : un excédent en fonctionnement de 10 290 174.44€ et un besoin de financement en investissement de 1 160 005.06€ avec des restes à réaliser en dépenses de 4 246 646.17 €. Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante 4 883 523.21 € sont maintenus en section de fonctionnement

4 - COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – M49 (HT) : le compte administratif de ce budget fait apparaître pour 2020 : un excédent en fonctionnement de 2 948 223.77 € et un excédent en investissement de 9 047 319.56 € avec 5 225 978.74 € de restes à réaliser en dépenses et 98 850.00 € de restes à réaliser en recettes. Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante : 2 948 223.77 € sont maintenus en section de fonctionnement.

5 - COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – M49 : le Compte administratif de ce budget fait apparaître pour 2020 : un excédent en section d'exploitation de 83 539.82€ et un excédent en section d'investissement de 24 755.69 € sans restes à réaliser. Il n'y a pas d'affectation de résultat. Les 83 539.82 € sont maintenus en section de fonctionnement.

6 - COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET MICROCENTRALE – M4 : le Compte administratif de ce budget fait apparaître pour 2020 : un excédent en section d'exploitation de 291 550.92€ et un besoin de financement en section d'investissement de 170 260.23 € avec 30 070.25 € de restes à réaliser en dépenses. Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante : 200 330.48 € sont affectés à la section d'investissement afin de satisfaire le besoin de financement de cette section et 91 220.44 € sont maintenus en section de fonctionnement.

ACQUISITIONS, ECHANGE et SERVITUDES - ANNEE 2020 : l'article L 5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, dans le cadre de l'approbation du compte administratif, les collectivités doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières, c'est-à-dire sur les acquisitions et cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers.

Acquisitions : les acquisitions immobilières ont, en 2020, reflété les engagements pris par RESEAU31 dans le cadre des programmations annuelles ou pluriannuelles : 78 parcelles ont été achetées par actes notariés :

2 parcelles cadastrées section A n° 854 et 855 ont été achetées dans le cadre du projet de construction de la station d'épuration sur la Commune de SALIES DU SALAT

73 parcelles cadastrées section A n° 1, 2, 7, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 413, 525, 527, 530, 534, 537, 540, 543, 546, 549, 552, 555, 559, 560, 564, 568, 571, 574, 576, 588, 601, section H n° 301, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 317, 318, 319, 320, 321, 534, 536, 539, 540, 542, 544, 546, 578, 580, 582, 584, 586, 588, 590, 592, 594, 596, 599, 601, 603 et 605., ont été achetées dans le cadre du projet de « Retenue de la Galage », comportant un ouvrage de type retenue collinaire et des installations liées à cet ouvrage, sur la Commune de SAINTE FOY DE PEYROLIERES

3 parcelles cadastrées section ZC 39, 40 et 43 ont été achetées dans le cadre du projet de construction de la station d'épuration sur la Commune de MONTESQUIEU LAURAGAIS

Vente : 1 parcelle cadastrée section ZC 30 comportant le réservoir d'eau potable semi-enterré de 50 m3 et le terrain afférent a été vendue à la Commune d'AURIN

Echange : RESEAU31 n'a, durant l'année 2020, effectué aucun échange

Constitutions de servitudes :

8 servitudes ont été créées par actes notariés, au profit de RESEAU31. Ces servitudes correspondent à des droits de passage et de canalisations :

1 servitude de canalisation d'eau potable a été consentie, au profit du SMEA31, sur la parcelle C n°1044 à CIER DE RIVIERE dans le cadre de l'interconnexion en eau potable avec la Commune d'ARDIEGE.

1 servitude de canalisation d'eau potable a été consentie, au profit du SMEA31, sur la parcelle C n°460 (fonds servant appartenant à la Commune de CIER DE RIVIERE) dans le cadre de l'interconnexion en eau potable avec le Commune d'ARDIEGE.

2 servitudes de passage ont été consenties au profit de la parcelle A n°856 (fonds dominant appartenant à Francis BOTTAREL et son épouse) sur les parcelles A n°854 et A n°855 (fonds servant appartenant désormais au SMEA31) dans le cadre de la construction d'une nouvelle station d'épuration à SALIES DU SALAT).

4 servitudes de canalisation d'eaux usées ont été consenties, au profit du SMEA31, sur les parcelles ZE n°5, 37, 41 et 44 (fonds servants appartenant à M. Daniel LIBRES) dans le cadre de la construction d'une nouvelle station d'épuration à MONTESQUIEU LAURAGAIS

Le Président souligne le travail accompli pour parvenir à un équilibre financier, il propose qu'une réflexion soit maintenant menée, au sein des commissions territoriales, sur la tarification sociale pour les foyers les plus modestes, la part fixe étant jugée encore trop élevée.

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	109	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	1

8. Compte de gestion 2020

Il est proposé d'approuver les comptes de gestion présentés en séance par le payeur Départemental pour l'exercice 2020.

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	110	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

9. Budget du SMEA Réseau31 - Décision modificative n° 1 - Exercice 2021

Le budget primitif 2021 a été voté le 14 décembre 2020. Suite à l'adoption du compte administratif 2019, à la détermination et à l'affectation des résultats, il convient de reprendre ces résultats par la présente décision modificative et de procéder aux ajustements de crédits nécessaires.

Cette décision modificative se caractérise par ces deux éléments :

- **Des réajustements budgétaires à la marge** pour les sections de fonctionnement de chaque budget. Ces propositions ont été effectuées avec un souci de maîtrise des dépenses publiques et dans le cadre des orientations débattues en assemblée lors du Conseil Syndical du 12 octobre et 14 décembre 2020 et lors des bureaux syndicaux. La masse salariale n'est pas modifiée.
- **Le réajustement des opérations d'investissement en fonction de l'avancement des travaux sur l'exercice 2021.** Certaines opérations peuvent avancer et les excédents permettent également de rajouter des crédits, il est proposé en investissement de réajuster les crédits opération par opération. Il en résulte des crédits supplémentaires pour l'ensemble des budgets.

Suite à la présentation détaillée de l'ensemble la DM1 2021 aux membres du Conseil Syndical, le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite. Le Président propose le vote de la DM1

Budget Principal	Pour :	110 voix
	Contre :	0 voix
	Abstentions :	0 voix
Budget Annexe Eau	Pour :	110 voix
	Contre :	0 voix
	Abstentions :	0 voix
Budget Annexe Assainissement	Pour :	110 voix
	Contre :	0 voix
	Abstentions :	0 voix
Budget Annexe Assainissement non collectif	Pour :	110 voix
	Contre :	0 voix
	Abstentions :	0 voix
Budget Annexe Microcentrale	Pour :	110 voix
	Contre :	0 voix
	Abstentions :	0 voix

Concernant l'incinération des boues, M. AZALBERT, délégué de la commune de Paulhac, propose que soit étudiée la filière « granulés » pour chaudières à bois.

10. Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP/CP 2021)

Au regard du caractère pluriannuel de certains projets d'investissement du SMEA31, il est proposé de voter les autorisations de programme suivantes et les crédits de paiement 2021. Les crédits de paiement 2021, de l'ensemble des opérations ci-dessous, sont prévus dans l'équilibre du budget et sont ajustés au plus près des exécutions et des engagements passés et à venir.

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	110	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

11. Transferts de résultats

Dans le cadre des transferts de résultats, les collectivités ci-dessous ont effectué le bilan de clôture de leur budget annexe et en ont repris les résultats au sein de leur budget principal, elles ont également délibéré sur le transfert des résultats d'exploitation et d'investissement selon les dates et les montants présentés dans les tableaux ci-dessous.

11a. Commune de Lagarde – Transfert total de résultats du budget annexe de l'assainissement

Cette collectivité a transféré la compétence totale Assainissement le 01/01/2019.

Collectivité	Date de délibération	Exploitation	Investissement	Total
Lagarde	18/06/2019	+ 46 889,34 €	- 19 750,83 €	+ 27 138,51 €

Il est à noter que cette collectivité transfère la totalité de ses résultats au SMEA31.

La mise en œuvre de ces propositions nécessite d'accepter le principe du transfert de la totalité de ce résultat ; d'approuver ce transfert pour les montants indiqués dans le tableau ci-dessus.

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	110	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

11b. Commune de Vallègue – Transfert total de résultats du budget annexe de l'assainissement

Cette collectivité a transféré la compétence totale Assainissement le 01/01/2020.

Collectivité	Date de délibération	Exploitation	Investissement	Total
Vallègue	04/03/2021	+ 32 514,24 €	+ 56 488,86 €	+ 89 003,10 €

Il est à noter que cette collectivité transfère la totalité de ses résultats au SMEA31.

La mise en œuvre de ces propositions nécessite : d'accepter le principe du transfert de la totalité de ce résultat et d'approuver ce transfert pour les montants indiqués dans le tableau ci-dessus.

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	110	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

12. Avenant à la convention avec l'Amicale du personnel

L'Amicale du Personnel de Réseau31 a présenté à Réseau31 une demande de subvention de fonctionnement en vue de financer son activité générale. Pour ce faire, elle a accompagné sa demande de subvention de ses statuts et de son règlement intérieur. Par délibération du 14 décembre 2020, le Conseil syndical de Réseau31 a, après avoir constaté que l'activité de l'Amicale présentait un intérêt public local, décidé d'octroyer une subvention de fonctionnement d'un montant de 65 000 euros (soixante-cinq mille euros) à ladite Amicale. Par mail du 8 mars dernier, et au vu du nombre d'adhérents qui a été finalisé entre temps, l'Amicale a formulé le besoin d'un complément de subvention de 3 500 euros (trois mille cinq-cents euros) pour l'année 2021. Il est donc nécessaire de proposer un avenant à la convention établie avec l'Amicale du Personnel de Réseau31 afin de permettre à Réseau31 de procéder à ce versement complémentaire. Le reste des articles de la convention initiale reste applicable.

La mise en œuvre de ces propositions nécessite d'approuver les termes de l'avenant à la convention à passer avec l'Amicale et d'autoriser le Président à signer cet avenant à la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Le Président invite les délégués à s'exprimer. Aucune observation n'est faite.

Résultat du vote	Pour	110	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Sébastien VINCINI
Président du Syndicat Mixte
de l'Eau et de l'Assainissement
de Haute-Garonne

17 mai 2021

10:00

Conseil Syndical

Mauzac

Commissions		
1	2	3
4	31	6
7	8	9
10	11	12
13	14	15

Délégués	
Inscrits	166
Présents	84
Absents	56
Représentés	26
Présents + Représentés	110
Présents + Représentés / Inscrits	66.27 %

quorum atteint

DOYEN : ALEGRE Raymond - BENJAMIN : RAMOND Rémi

CT	Collectivité	Nom	Prénom	Présence / Procurations	Chrono
	SAINT-ELIX-SÉGLIAN	ADER	Danielle	procuration à Patrick BOUBE	14028
	PALAMINY	ALABERT	Sylvie	PRESENT	13985
	DAUX	ALBERT	Patrick	PRESENT	13994
	CCST	ALEGRE	Raymond	PRESENT	14007
	SAGE	ALM	Dominique	procuration à Denis BEZIAT	13969
	RIEUX-VOLVESTRE	ALVADO	Régis	PRESENT	14046
	MONTGAILLARD-LAURAGAIS	AMARGIER	Stéphane	absent	
	LA SALVETAT-SAINT-GILLES	ARDERIU	François	procuration à Joseph PELLEGRINO	13991
	CCVA	ASTRUC	Thierry	procuration à Didier ROUX	14079
	SIE	AUSSEL	Edmond	PRESENT + 1 procuracion de René AZEMA CT 11	13971
	GRAGNAGUE	AVERSENG	Didier	PRESENT	14064
	PAULHAC	AZALBERT	Jean-Pierre	PRESENT + 1 procuracion de Marie-Christine DECOSTERD CT 4	14010
	AUTERIVE	AZEMA	René	procuration à Edmond AUSSSEL	13976
	PELLEPORT	BAGUR	Serge	procuration à Pierre BARTHES	14072
	RIEUMES	BALLONGUE	Michel	PRESENT	14013
	JURVIELLE	BALTANAS	François	absent	
	LE CABANIAL	BARDIER	Maurice	absent	
	LAUNAC	BARTHES	Pierre	PRESENT + 1 procuracion de Serge BAGUR CT 1	14071
	JUZET-D'IZAUT	BASSO	Fernand	PRESENT	14049
	SAINT-FÉLIX-LAURAGAIS	BATTIGNE	Marie-Pierre	procuration à Christian COMBECAVE	14042
	SICOVAL	BEN SACI	Djemel	PRESENT	14031
	VENERQUE	BEZIAT	Denis	PRESENT + 1 procuracion de Dominique ALM CT 8	13968
	SAINT-VINCENT	BIENVENU	Chantal	PRESENT	14044
	BENQUE-DESSOUS-ET-DESSUS	BLACHE	Jean	absent	
	MARQUEFAVE	BONNANS	Rodolphe	absent	
	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	PRESENT + 1 procuracion de Danielle ADER CT 13	14026
	VACQUIERS	BOULISSIERE	Jean-Emmanuel	procuration à Alain RIQUET	13982
	CD31	BOUREAU	Pascal	PRESENT	14002
	BRETX	BOURGES	Michelle	absent	
	CHAUM	BOUTIN	Thierry	procuration à José CASTELL	13980
	PORTET-SUR-GARONNE	BOUZI	Guy	PRESENT	14041
	AURIAC-SUR-VENDINELLE	BRUN	Colette	PRESENT	14060
	SAGE	CADAS	Yves	absent	
	CARAMAN	CALMEIN	François	absent	
	CARAMAN	CASSAN	Jean-Clément	PRESENT	14014
	CHAUM	CASTELL	José	PRESENT + 1 procuracion de Thierry BOUTIN CT 15	13978
	ROQUESÉRIÈRE	CASTET	Thierry	PRESENT	14061
	CCPHG	CAU	Marcel	absent	
	CCTL	CAZELLES	Jean-Pierre	PRESENT + 1 procuracion de Robert-André PECH CT 9	14009
	SAINT-BÉAT-LEZ	CAZENUEVE	Michel	absent	
	LAVELANET-DE-COMMINGS	CHALDUC	Jean	PRESENT	14021
	GOUAUX-DE-LUCHON	CHINCHON	Arnaud	absent	
	LE GRÈS	COEUGNET	Jean-Louis	absent	
	SAINT-FÉLIX-LAURAGAIS	COMBECAVE	Christian	PRESENT + 1 procuracion de Marie-Pierre BATTIGNE CT 9	14004
	CIER-DE-LUCHON	COMET	Jean-Pierre	PRESENT + 1 procuracion de Marc LASSERRE CT 15	13996
	ANTIGNAC	COMET	Sylvain	absent	
	CAZEAUX-DE-LARBOUST	CONDESSE	Andrée	PRESENT	13988
	MONTAIGUT-SUR-SAVE	CONTRERAS	Louis	PRESENT	14036
	CALMONT	DALON	Laurence	procuration à Jean-Louis REMY	13973
	MONDAVEZAN	DAMON	Pierrette	PRESENT	14001
	BENQUE-DESSOUS-ET-DESSUS	DARDE	Jean-Paul	absent	
	CCVA	DARENGOSSE	Ludovic	absent	
	BEZINS-GARRAUX	DAT	Jean-Michel	absent	
	GOUAUX-DE-LARBOUST	DE PEÇO	Serge	PRESENT	14023
	CD31	DE SCORRAILLE	Jean-Baptiste	absent	
	CC DES COTEAUX DU GIROU	DECOSTERD	Marie-Christine	procuration à Jean-Pierre AZALBERT	14012
	CARBONNE	DEDIEU	Huguette	procuration à Rémi RAMOND	14076
	LAFITTE-VIGORDANE	DELECROIX	Patrick	PRESENT	13995
	CAZARILH-LASPÈNES	DENARD	Jean-Paul	absent	
	CGS	DOUGNAC	Jean-Claude	PRESENT	14057
	CIRES	DRAPE	Jacques	PRESENT + 1 procuracion de Joseph JAMMETTE CT 15	14045
	MELLES	DUBOIS	Alban	PRESENT	14075

VILLEMUR-SUR-TARN	DUMOULIN	Jean-Marc	absent	
SALIES-DU-SALAT	DUPRAT	Jean-Pierre	PRESENT	14011
CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS	DUPUY	Daniel	PRESENT	13974
GRAGNAGUE	ESPARZA	Amador	PRESENT	14038
ARBAS	ESTRADE	Jean-Paul	absent	
FONTENILLES	EVEN	Betty	procuracion à Nadine FIERLEJ	14043
SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	PRESENT	14055
VILLENOUVELLE	FEDOU	Nicolas	absent	
REVEL	FERRET	Michel	absent	
LOUBENS-LAURAGAIS	FERRIERES	Laurent	absent	
FONTENILLES	FIERLEJ	Nadine	PRESENT + 1 procuracion de Betty EVEN CT 6	14040
LAVALETTE	FONTES	André	PRESENT	14000
SIE	FRANCOU	Didier	absent	
GURAN	GABAS	Jacques	PRESENT	13981
SAUVETERRE-DE-COMMINGS	GARCIA	Claude	absent	
VILLAUDRIC	GARRIGUES	Didier	PRESENT	14056
PECHBONNIEU	GEIL-GOMEZ	Sabine	procuracion à Rémi RAMOND	14077
GARGAS	GIBERT	Janine	absent	
SICOVAL	GILLON	Christophe	PRESENT	14020
BELESTA-EN-LAURAGAIS	GOUXETTE	Jean-Luc	PRESENT + 1 procuracion de Alain ITIER CT 9	14016
SAINT-ELIX-LE-CHÂTEAU	GROS	André	PRESENT	14070
PEYSSIES	GRYCZA	Daniel	PRESENT	14069
GARDOUCH	GUERRA	Olivier	absent	
CIERP-GAUD	GUIARD	Claude	procuracion à Jean-Pierre REBONATO	14032
CCTL	HEBRARD	Gilbert	PRESENT + 1 procuracion de Christian LAGENTE CT 9	14033
MOURVILLES-HAUTES	ITIER	Alain	procuracion à Jean-Luc GOUXETTE	14019
AVIGNONET-LAURAGAIS	IZARD	Gérard	absent	
MAYRÈGNE	JAMMETTE	Joseph	procuracion à Jacques DRAPE	14047
FRONTON	JEANJEAN	Pierre	absent	
CD31	JULIAN	Alain	absent	
MONTAIGUT-SUR-SAVE	KHORTAS	Espoir	absent	
CD31	KLOTZ	Julien	absent	
MONTCLAR-LAURAGAIS	LABATUT	David	procuracion à Marielle PEIRO-FOURNIER	14074
FRONSAC	LADVEZE	Michel	PRESENT	13983
MONTESQUIEU-LAURAGAIS	LAFON	Claude	PRESENT	14058
PALAMINY	LAFRANQUE	Guy	PRESENT	13986
LE FOUSSETET	LAGARRIGUE	Pierre	PRESENT	14037
SAINT-JULIA	LAGENTE	Christian	procuracion à Gilbert HEBRARD	14054
DAUX	LAGORCE	Patrice	PRESENT	14018
VAUDREUILLE	LAGOUTTE	Jean	PRESENT	13997
SIE	LAMARQUE	Jacques	PRESENT	14006
CIERP-GAUD	LASALA	Jean-Pierre	procuracion à Jean-Pierre REBONATO	14034
CIER-DE-LUCHON	LASSERRE	Marc	procuracion à Jean-Pierre COMET	13998
SICOVAL	LATTARD	Pierre	PRESENT	14067
ARTIGUE	LAVIGNE	Michel	PRESENT	14048
CD31	LECLERC	Marie-Claude	procuracion à Alain RIQUET	13984
COX	LINK	Phillip	absent	
GRENADE-SUR-GARONNE	LOQUET	Pierre	PRESENT	13987
NOÉ	LORMIERES	René	PRESENT + 1 procuracion de Alain MAREK CT 12	14022
REVEL	LUCENA	François	absent	
MÉRÉNVIELLE	MARAVAL	Alain	PRESENT	14008
NOÉ	MAREK	Alain	procuracion à René LORMIERES	14052
VALENTINE	MAURY	Georges	PRESENT	14017
SAINT-LÉON	MAZAS	Christian	PRESENT	14035
CD31	MERIC	Georges	absent	
TOUTENS	MERIC	Pascal	PRESENT	14063
LHERM	MIRASSOU	Florence	PRESENT	14062
LARRA	MOIGN	Jean-Louis	absent	
POUBEAU	MORILLON	Michel	absent	
LÉVIGNAC-SUR-SAVE	MOULIS	Jean-Michel	absent	
PORTET-D'ASPET	OUSSET	Roland	absent	
GOUAUX-DE-LARBOUST	PAILHE	Gérard	PRESENT	14024
MAURESSAC	PASQUET	Wilfrid	procuracion à Jean-Louis REMY	13972
THIL	PASQUIER	Bruno	PRESENT	14039
LAVALETTE	PAYOUX	Roger	PRESENT	14003
SAUSSENS	PECH	Robert-André	procuracion à Jean-Pierre CAZELLES	14050
AURIAC-SUR-VENDINELLE	PEDRERO	Roger	absent	
CCTL	PEIRO-FOURNIER	Mariette	PRESENT + 1 procuracion de David LABATUT CT 11	14073
ENCAUSSE-LES-THERMES	PELLAN-DEOUX	Marie-Laure	absent	
PLAISANCE-DU-TOUCH	PELLEGRINO	Joseph	PRESENT + 2 procuracions de François ARDERIU CT 6 et Alain VIGNAUX CT 6	13990
SAINT-SAUVEUR	PETIT	Philippe	PRESENT	13975
GOUAUX-DE-LUCHON	PEYRE	Marie	absent	
FRONTIGNAN-DE-COMMINGS	PLANAS	Yves	PRESENT	13977
BEZINS-GARRAUX	POISSON	Christian	absent	
RIEUX-VOLVESTRE	PONS	Bernard	absent	
CAUBIAC	PONTE	Clara	absent	
CARBONNE	RAMOND	Rémi	PRESENT + 2 procuracions de Huguette DEDIEU CT 12 et Sabine GEIL-GOMEZ CT 4	14053
CIERP-GAUD	REBONATO	Jean-Pierre	PRESENT + 2 procuracions de Claude GUIARD CT 15 et Jean-Pierre LASALA CT 15	14030
CCBA	REMY	Jean-Louis	PRESENT + 2 procuracions de Wilfrid PASQUET CT 11 et Laurence DALON CT 11	13970

MALVEZIE	RENALIER	Jean	PRESENT	14029
VACQUIERS	RIQUET	Alain	PRESENT + 2 procurations de Jean-Emmanuel BOULISSIERE CT 2 et Marie-Claude LECLERC CT 31	13979
SAINT-PÉ-D'ARDET	RIVAL	Patrice	absent	
VILLARIES	ROUMAGNAC	Léandre	absent	
SIEVT	ROUX	Didier	PRESENT + 1 procuration de Thierry ASTRUC CT 3	14078
POUBEAU	SABATHE	Françoise	absent	
MAUZAC	SALAT	Eric	PRESENT	14065
MARTRES-DE-RIVIÈRE	SALVATICO	Jean-Paul	absent	
CD31	SANS	Christian	PRESENT	14066
SAINT-AVENTIN	SANSUC	Robert	absent	
MONTBERON	SAVIGNY	Thierry	PRESENT	14068
CGS	SEGARD	Brigitte	PRESENT	14027
SAINT-GAUDENS	SENAC	Jean-François	PRESENT	14015
SAINT-PAUL-SUR-SAVE	SILLIEN	Jean-Luc	absent	
MONTOULIEU-SAINT-BERNARD	SORS	Camille	PRESENT	14051
LE MURETAIN AGGLO	SUTRA	Jean-françois	PRESENT	14005
LANDORTHE	TEILLOL	Christian	PRESENT	13999
MERVILLE	TRESSEL	Samuel	absent	
MENVILLE	TRILLES	Sophie	absent	
DRUDAS	VIEL	Dominique	absent	
SAINTÉ-FOY-DE-PEYROLIÈRES	VIGNAUX	Alain	procuration à Joseph PELLEGRINO	13993
CCBA	VINCINI	Sébastien	PRESENT	14059
LABARTHE-RIVIÈRE	VOUGNY	Claire	PRESENT	14025
VALLÈQUE	ZANATTA	Rémy	absent	
MERVILLE	ZANETTI	Katia	absent	